



Commission Gestion et Réduction des Déchets, Environnement, ENS, SPANC

**Thématique :
Gestion des déchets**

21 février 2023

ORDRE DU JOUR :

Gestion des déchets :

- Bilan de l'année 2022 : évolution des tonnages
- Présentation de la phase 1 de l'étude d'optimisation et étude biodéchets
- Point sur les travaux de la Recyclerie
- Projets 2023
- Questions diverses



BILAN 2022

Bilan 2022

Evolution des tonnages



Ordures Ménagères
- 3 %

2021 : 9 794,4 t
2022 : 9 498,5 t
Soit 208,5 kg/hab



Emballages
+ 13 %

2021 : 632,6 t
2022 : 714,2 t
Soit 17,4 kg /hab



Papier/Journaux
- 8 %

2021 : 633,3 t
2022 : 583,8 t
Soit 14,2 kg/hab



Verre
- 3 %

2021 : 2 517,5 t
2022 : 2 452,2 t
Soit 53,8 kg/hab



Déchèteries
- 3 %

2021 : 12 998,8 t
2022 : 12 628 t
Soit 264 kg/hab



Refus de tri
+ %

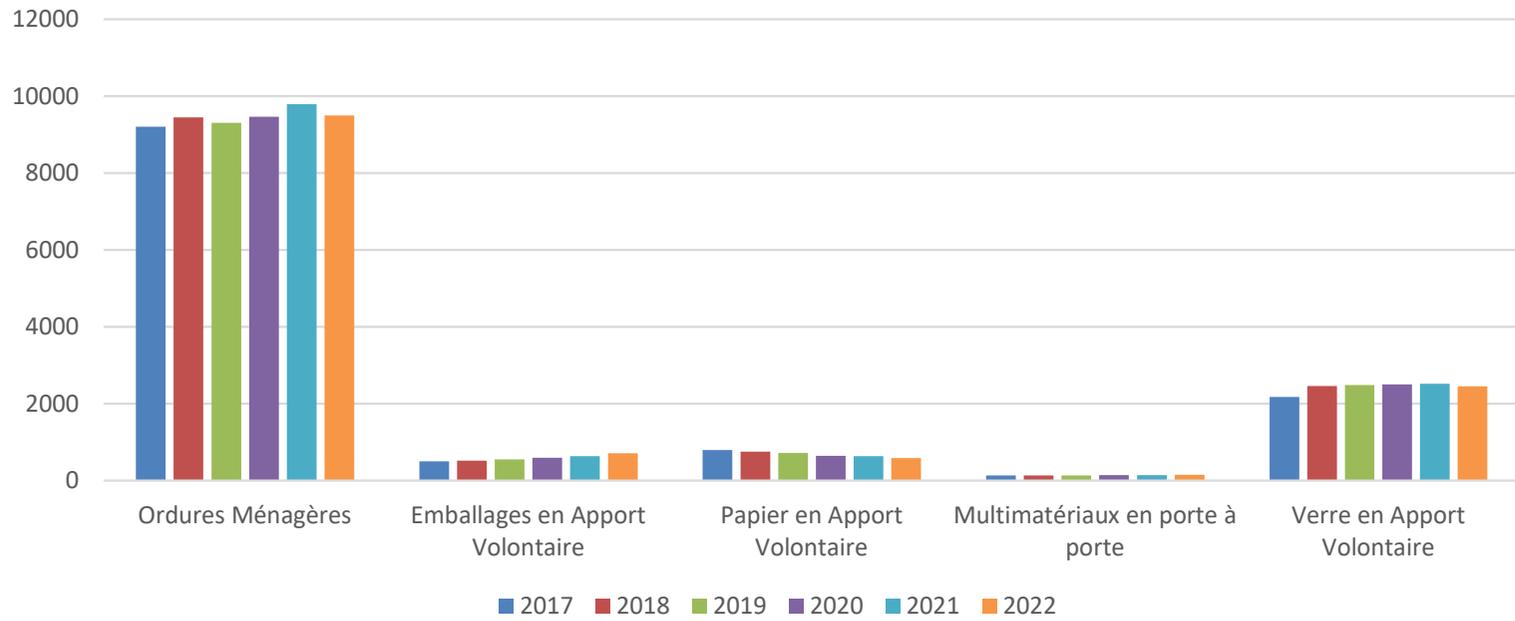
2021 : 201,3 t
2022 : 192 t
Soit 4,2 kg/hab

Multi matériaux
+ 6 % /hab

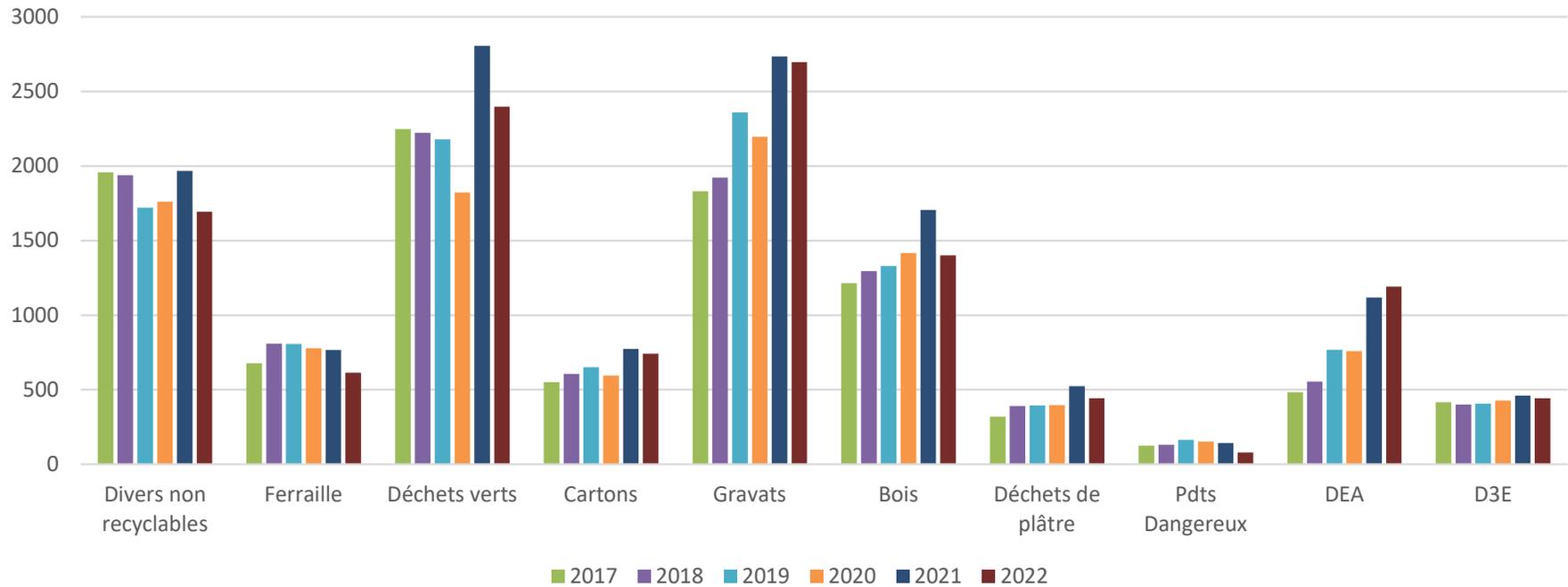
Multi matériaux St Georges de Reneins
2021 : 143,5 t
2022 : 152,7 soit 33,9 kg/hab

Soit une production totale de :
562 kg/hab en 2022
567 kg/hab en 2021

Evolution des tonnages OM et CS de 2017 à 2022



Evolution des tonnages collectés en déchèteries de 2017 à 2022





Bilan des animations :

81 animations scolaires réalisées + autres publics (stands marchés, Expositions SERD, inauguration sites de compostage...)

Bilan PAV :

129 PAV fin 2022 : création de 3 nouveaux points de collecte + remplacements de colonnes + PAV complet

Cartes de déchèteries :

1 241 cartes enregistrées (1 314 cartes en 2021)

Nombre de composteurs distribués :

488 composteurs vendus (446 composteurs en 2021)

Nombre de bacs distribués :

325 bacs vendus (385 bacs en 2021)

Site de compostage collectif

En 2022 : 6 nouveaux sites installés soit un total de 11 sites en fonctionnement

Etude d'optimisation du service + étude biodéchets : présentation du diagnostic



LES ENJEUX DE L'ÉTUDE

> Des enjeux transversaux :

Respecter les nouvelles
contraintes
réglementaires

Optimiser techniquement
le service

Adapter le service rendu
aux besoins des usagers

Améliorer le tri, la
valorisation et la
prévention

Maitriser les coûts

LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES



> Positionnement de la CCSB parmi les objectifs réglementaires :

Type	Sujet	Détail	CCSB
Objectifs Cibles	Prévention	- 15 % de déchets entre 2010 et 2030	+ 14 %
	Valorisation	65 % de valorisation matière et organique en 2025 des DNDNI* - 50 % d'enfouissement entre 2010 et 2025	45 % /
Objectifs Moyens	Rédaction d'un PLPDMA	Obligatoire depuis 2012	À réaliser
	Extension consignes de tri	Généralisée en 2022	depuis 2022
	Tarifcation incitative (TI)	25 millions d'habitants en 2025	/
	Tri des biodéchets	Généralisé au 31/12/2023	12 % des maisons équipés de composteurs de la CCSB

Des actions à mener pour **réduire les quantités de déchets collectés** et **mieux valoriser** :
par la mise en place d'un **PLPDMA** et du **tri à la source des biodéchets**

* Déchets non dangereux et non inertes



Diagnostic du territoire :

Typologie « mixte rural » : 74 % de maisons individuelles et 24 % de logements collectifs

Tri à la source de biodéchets plus simple à mettre en œuvre en maison individuelle

Des solutions à trouver pour les usagers des centres plus denses et habitat collectif

Organisation du service :

Moyens humains à renforcer : recommandation ADEME : 1 ADT pour 20 000 habitants

CCBS : 1 ADT pour 45 000 habitants

Prévention/communication :

Bonne dynamique créée sur le déploiement du compostage individuel et partagé

Des moyens humains restreints à renforcer pour accélérer le déploiement de tri à la source des biodéchets et mise en œuvre PLPDMA

Service à l'utilisateur :

Service adapté à la typologie du territoire avec une collecte en apport volontaire des recyclables qui permet de maîtriser les coûts

Un manque d'harmonisation lié à l'organisation avant fusion et une fréquence de collecte des OMR élevée pour les usagers en porte à porte



La conteneurisation :

Les bacs OMR appartiennent aux usagers et ne sont pas normés :

➔ des risques de troubles musculosquelettiques et non respect CRAM pour les bacs non normés et sacs

➔ Une hétérogénéité des contenants : dispersion des volumes disponibles, des difficultés de communication et d'optimisation

La distance aux points de collecte sélective peut réduire la motivation au geste de tri :
Densifier le réseau de PAV ou regrouper les points de collecte OMR et des recyclables

L'organisation de la collecte :

Fréquence de collecte des OMR sont élevées pour les communes rurales en porte à porte

Collecte des emballages en PAV : colonnes emballages régulièrement saturées

Les échéances de fin de marché en 2025 sont l'occasion de repenser l'organisation du schéma de collecte

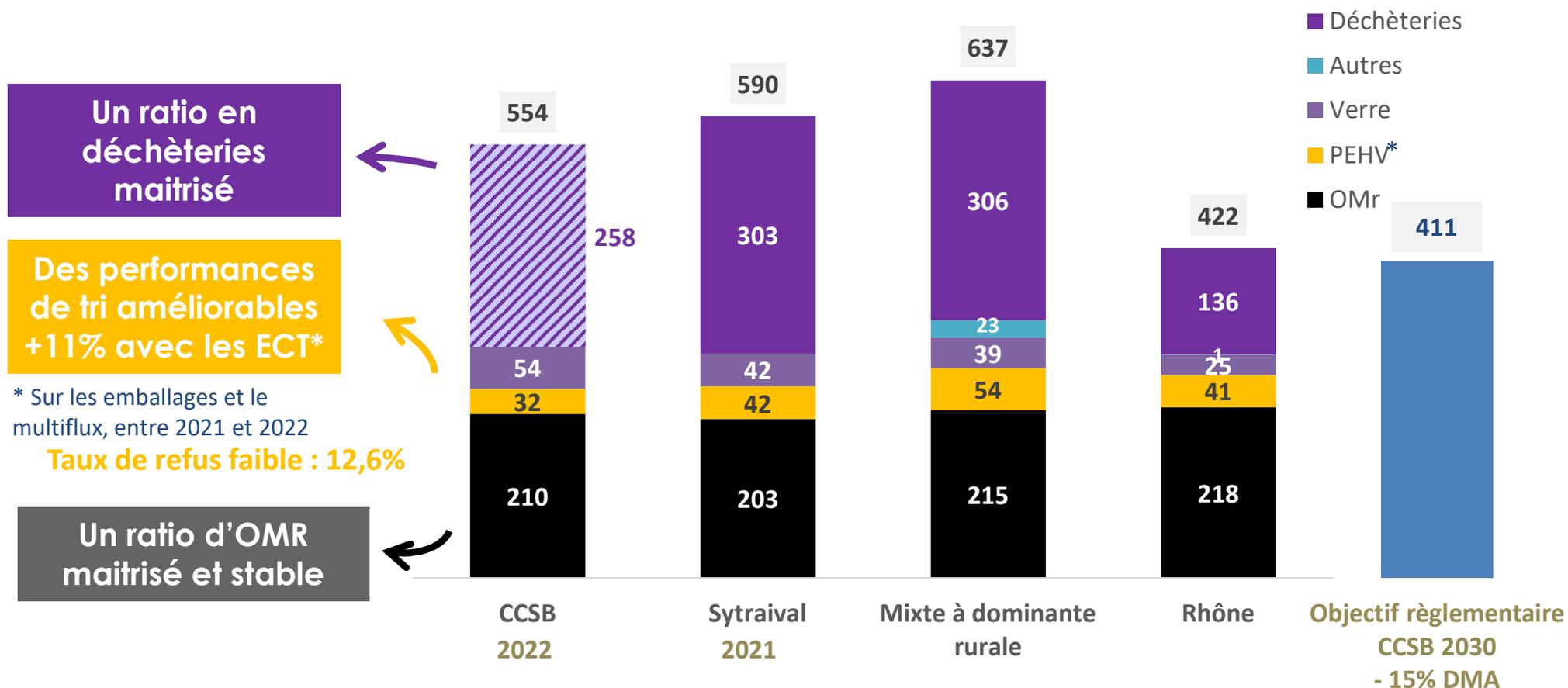
Les 5 déchèteries du territoire :

Des déchèteries qui desservent bien les habitants de la CCSB : 95 % des habitants sont à moins de 15 min d'une déchèterie

Des solutions à trouver pour pallier au pic de fréquentation : revoir les amplitudes des horaires d'ouverture ?

Revoir les conditions d'accès des professionnels ?

QUELLES PERFORMANCES ? EN KG/HAB./AN



- + Des performances plutôt bonnes pour les OMR qui ont peu évolué au cours des dernières années
- ! Une marge d'amélioration sur le papier et les emballages : un geste de tri perfectible
- ! Un ratio en augmentation contraire aux objectifs nationaux
- > la tarification incitative est un levier puissant pour changer les comportements

* Papiers et emballages hors verre

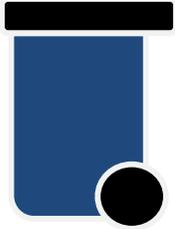
QUELLE ÉVOLUTION DES TONNAGES ?



! Des **tonnages à la hausse** sur ces 6 dernières années en particulier sur les déchets collectés en déchèteries

! Une **faible hausse du flux emballages / papiers** suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri.

* Papiers et emballages hors verre



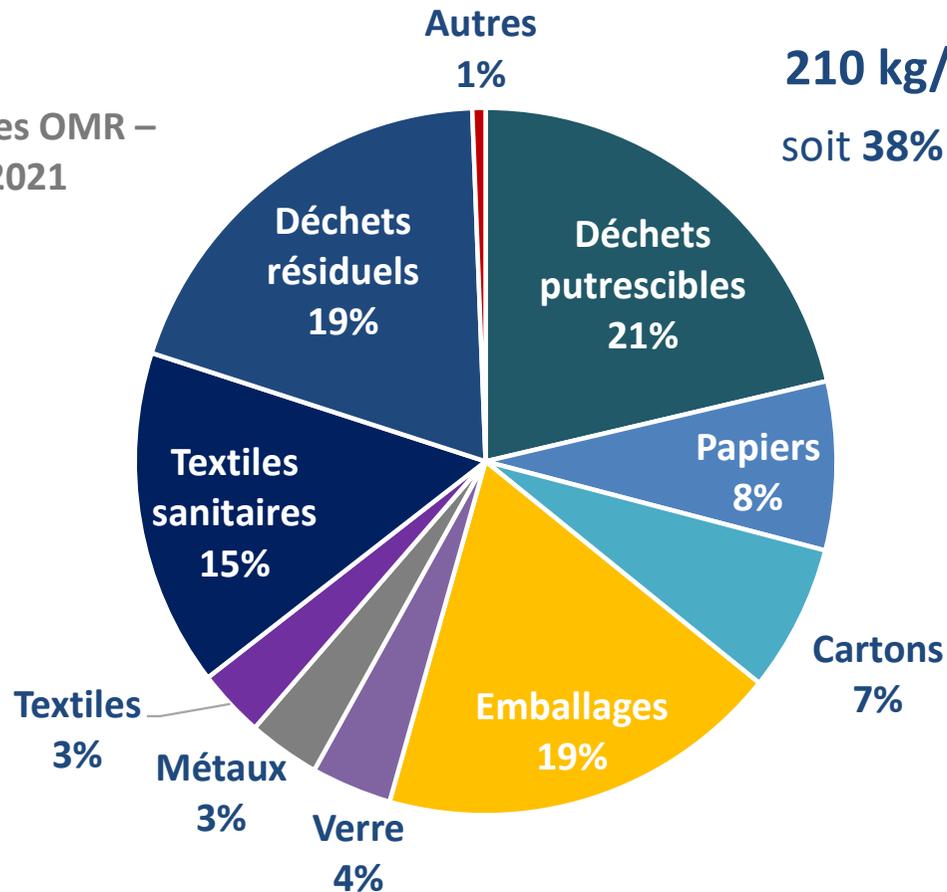
COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES



Caractérisation des OMR –
SYTRAIVAL 2021

210 kg/hab. en 2022

soit 38% des déchets collectés

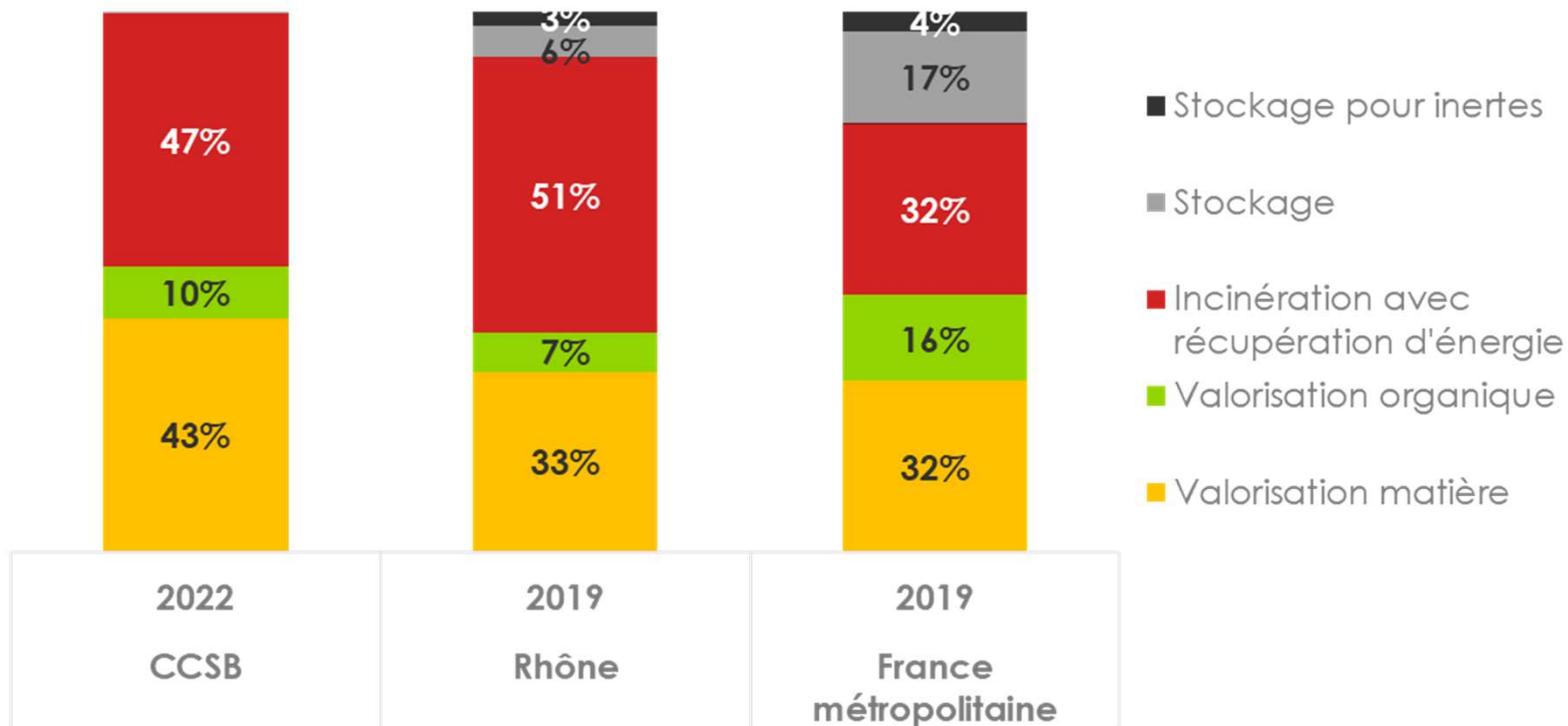


! Encore 40% de déchets recyclables dans les OMr

45 kg/habitant de biodéchets dans les OMr qui peuvent être triés à la source pour être valorisés

LE TRAITEMENT

- > **Compétence traitement déléguée** au syndicat SYTRAIVAL
- > **Grille tarifaire** : en €/tonne pour les tous les flux

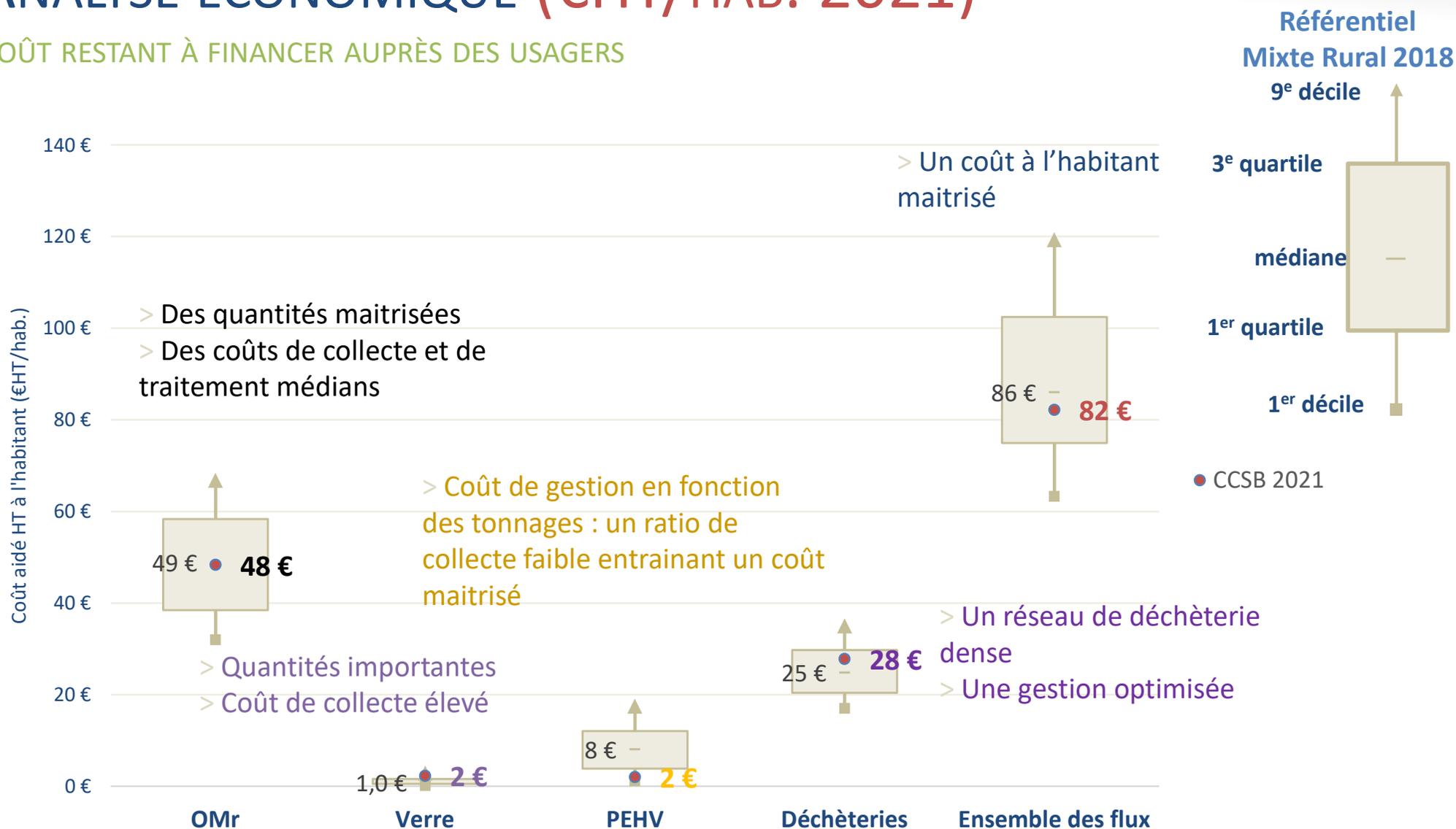


+ **Un coût de traitement proportionnel aux tonnages collectés** : réduire la production de déchets pour maîtriser les coûts de traitement.

Le **tri à la source des biodéchets** est un levier pertinent pour atteindre cet objectif.

ANALYSE ÉCONOMIQUE (€HT/HAB. 2021)

COÛT RESTANT À FINANCER AUPRÈS DES USAGERS



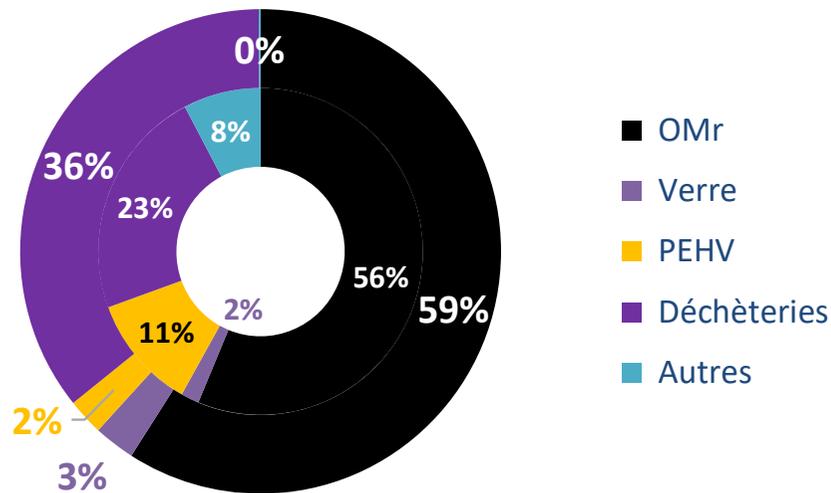
Un **coût aidé** du service de **3,7 M€HT** en 2021.

Les **OMr** représentent **60% du coût aidé du service** : un flux prioritaire dans la réflexion sur la maîtrise des coûts du service.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

> Un taux de couverture du service par la TEOM de 81%

Répartition du coût aidé HT
(ext : CCSB 2021 | int : France 2018)



Répartition principaux postes de charge



+ 43% des charges dépendent directement des tonnages d'OMr collectés
! Un financement du service par la TEOM qui ne permet pas de couvrir la totalité du coût aidé (avec prise en compte des charges de structure)

LES BIODÉCHETS

➤ **Produit par les ménages et les professionnels**



+ 880 t de biodéchets alimentaires des professionnels non captables

54% des biodéchets collectés par la CCSB sont **déjà triés à la source dans les déchèteries** du territoire.

> Des solutions de tri à la source à trouver pour les 46% restants

CARTOGRAPHIE DU GISEMENT

Déchets alimentaires



Professionnels

694 producteurs
pour **981 t** captables

Implantation des professionnels producteurs de biodéchets alimentaires

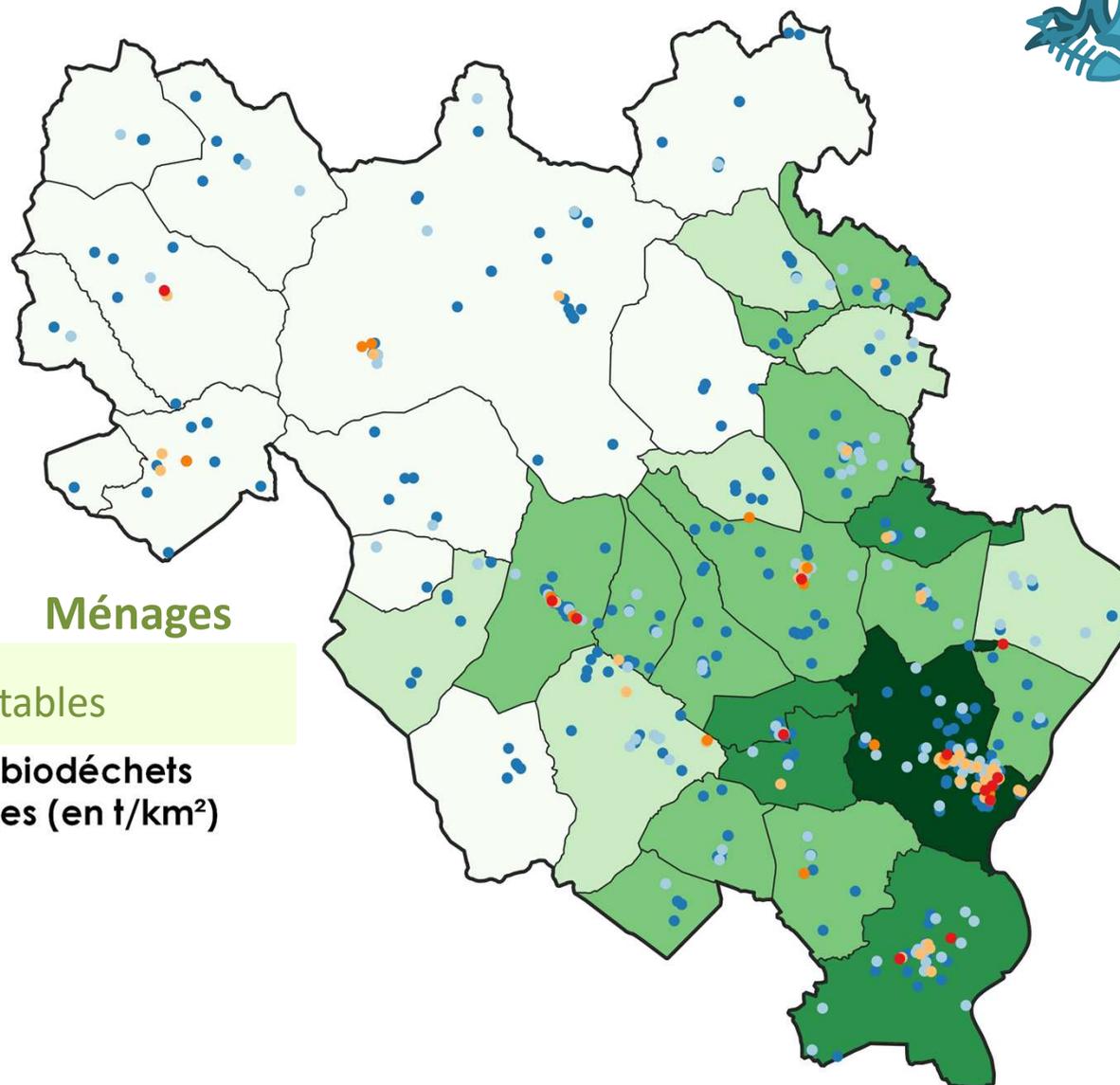
- < 1 t/an
- 1 - 2
- 2 - 5
- 5 - 10
- > 10 t/an

Ménages

804 t captables

Densité de gisement de biodéchets alimentaires des ménages (en t/km²)

- 0,2 - 0,5
- 0,5 - 1,2
- 1,2 - 2,2
- 2,2 - 4,1
- 4,1 - 10,6



46% du gisement sur Belleville et St-Georges (ménages et professionnels)

GÉNÉRALISER LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ?

> Qu'est-ce que le tri à la source ?

Tri ayant lieu avant toute opération de collecte ou de valorisation

[Article L541-1-1 du Code de l'Environnement]

> Les solutions de tri à la source des biodéchets :

Compostage

individuel ou partagé



Compostage individuel
~50€/unité



Compostage partagé
~500 €/unité



Lombricompostage
~100€/unité



Compostage électromécanique

ou

Collecte séparée

pour valorisation



La collecte en bacs individuels
~30€/unité



La collecte en colonnes
~1500€/unité



La collecte en abri-bac
~500€/unité



Bioseau
~2€/unité



Sacs biodégradables
ou kraft
~70€/1000 sacs

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE — LES BIODÉCHETS

- > **Obligatoire stricte pour les ménages**
- > **Optionnelle pour les professionnels**

“Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets dans **le cadre du service public de gestion des déchets** et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.”



Généralisation du tri à la source à l'ensemble des producteurs de biodéchets **au 31 décembre 2023**

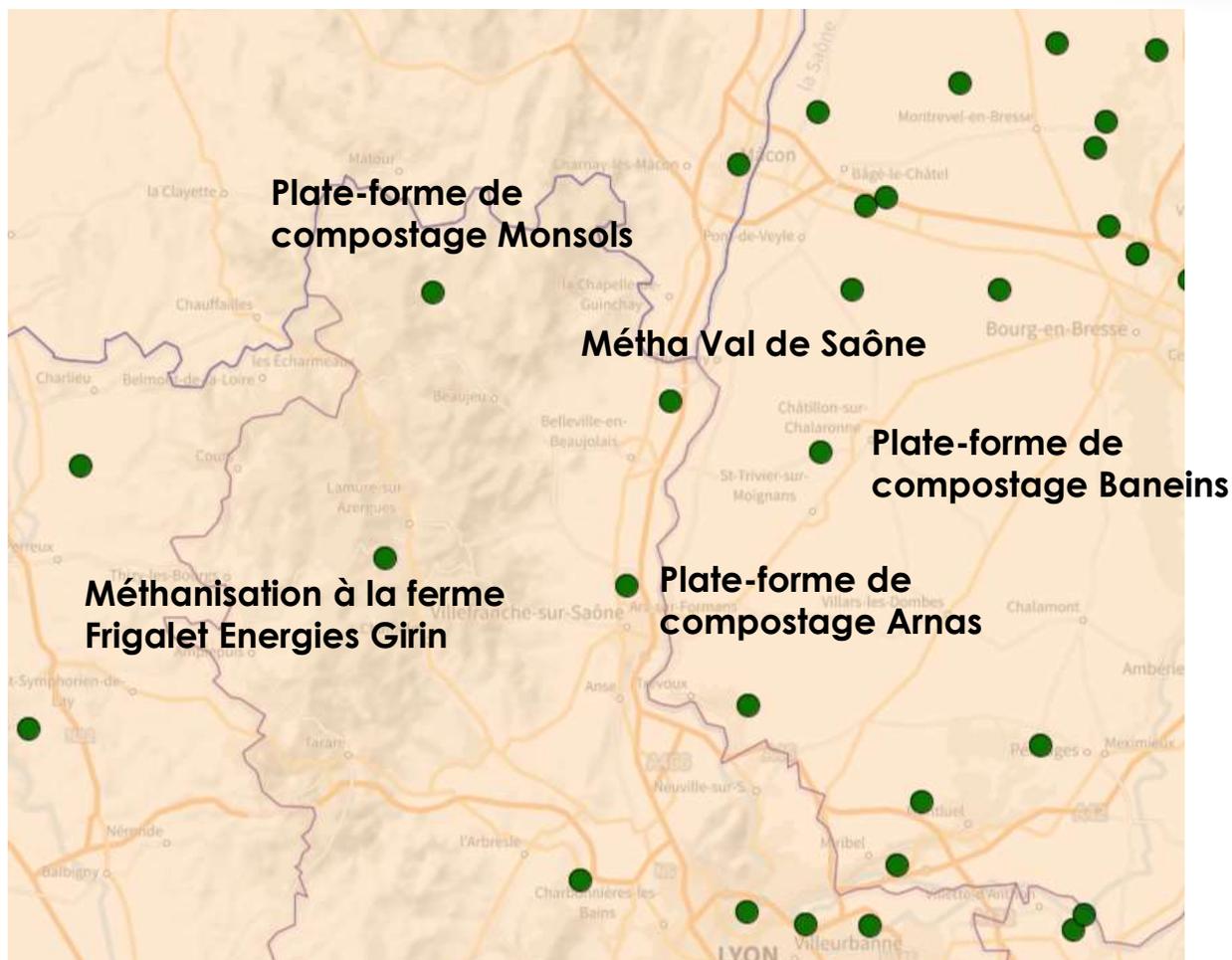


Limites du SPGD et le principe d'égalité de traitement des usagers

1. La prise en charge de déchets non ménagers ne doit pas contraindre la collectivité à mettre en œuvre des techniques différentes ou des moyens spécifiques
2. Le principe d'égalité devant le service public désigne le fait que des situations identiques doivent être traitées de la même manière

LES EXUTOIRES

- > De nombreux exutoires à proximité avec l'agrément SPA3
 - > Hygiénisation/déconditionnement ?
- > Une unité de méthanisation en construction à Belleville ?



- **Le Sytraival est en recherche de partenariat avec des prestataires privés locaux pouvant accueillir les biodéchets alimentaires de ces adhérents**
 - > Une **mutualisation avec la CC Villefranche sur Saône** qui lance une collecte des biodéchets en apport-volontaire ? Pas d'exutoire plus proche que Vénissieux ?

MATRICE AFOM

Forces

- ▶ Un **habitat en maison individuel** majoritaire
- ▶ Une **bonne dynamique créée sur le compostage**
- ▶ Une bonne couverture du territoire par les **déchèteries**
- ▶ Des **coûts maîtrisés**
- ▶ Une **tarification** du traitement **proportionnelle aux tonnages résiduels** collectés

Faiblesses

- ▶ **Besoin de renforcer les moyens humains** pour la mise en place d'un PLPDMA et du tri à la source des biodéchets
- ▶ **25% d'habitat collectif** plus difficile pour le tri à la source des biodéchets
- ▶ Des **bacs OMr non normés appartenant aux usagers**
- ▶ Un ratio faible de papier/emballages, une **amélioration des conditions de tri nécessaire**
- ▶ Un **service non harmonisé** sur le territoire
- ▶ Des **quantités à la hausse collectées en déchèteries** et des **sites saturés**

Opportunités

- ▶ Une **forte hausse de la TGAP** dans les années à venir favorise la mise en place d'actions pour réduire les OMr
- ▶ Un **renouvellement des marchés** de collecte en 2025
- ▶ **L'obligation du tri à la source des biodéchets** favorise la mise en action et permet de sortir les fermentescibles du flux OMR

Menaces

- ▶ Une tarification de la collecte proportionnelle aux tonnages collectés
- ▶ Le **contexte économique actuel** peu favorable aux modifications de service (investissements, délais de livraison, incertitudes ...)

UNE ÉTUDE EN 3 PHASES

Phase 1

> **Diagnostic territorial**

- > Diagnostic technico-économique
- > Diagnostic relatif au financement du service



Définition des scénarios à étudier

Phase 2

> **Proposition de scénarios**

- > Tri à la source des biodéchets
- > Leviers d'optimisation du service

Phase 3

> **Approfondissement du scénario retenu et plan d'actions**

- > Définition d'un plan de mise en œuvre et d'une expérimentation
- > Accompagnement à la réalisation d'un PLPDMA

Leviers d'optimisation du service	Avantages	Points de vigilance
Collecte des OMR en PAV	<ul style="list-style-type: none"> - Facilite le geste de tri - Optimise la collecte 	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements importants - Eloignement du service pour les usagers aujourd'hui en PAP
Uniformisation du geste de tri sur le schéma papier/emballages en PAV	<ul style="list-style-type: none"> - Simplification de la communication - Optimisation de la collecte 	<ul style="list-style-type: none"> - Eloignement du service - Complexification du geste de tri
Améliorer les conditions de tri aux PAV : densifier les points de collecte, assurer la propreté des points	<ul style="list-style-type: none"> - Rapproche le geste de tri aux usagers - Assurer un service plus attractif 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de trouver de nouveaux emplacements
Ajustement fréquence de collecte OMR	<ul style="list-style-type: none"> - Incite au tri 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de doubler les bacs de regroupement ?
Passage en PAP des emballages	<ul style="list-style-type: none"> - Facilite le geste de tri en le plaçant au même niveau que les OMr 	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements importants - Augmentation des coûts de collecte - Nécessite de l'espace de stockage
Dotation des usagers en bacs OMR normés et pucés	<ul style="list-style-type: none"> - Communication sur l'utilisation - Optimisation de la collecte - Incitation technique à la réduction des OMR 	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements importants
Elargissement des horaires d'ouverture des déchèteries	<ul style="list-style-type: none"> - Lisse les fréquentations en déchèterie 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des coûts de gestion des déchèteries
Limiter l'accès des professionnels aux déchèteries publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les fréquentations et les tonnages collectés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite un contrôle d'accès opérationnel
Renforcement des moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - Développement la communication et la prévention 	
Déploiement d'un PLPDMA (non étudié dans le cadre de l'étude)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforce la prévention pour réduire les quantités collectés 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains complémentaires pour déployer les actions
Evolution du mode de financement (non étudié dans le cadre de l'étude)	<ul style="list-style-type: none"> - Incite les usagers à produire moins d'OMR (tri, compostage, etc.) - Maitrise de l'augmentation des coûts de traitement 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite d'individualiser les apports (bacs de regroupement et borne apport volontaire)

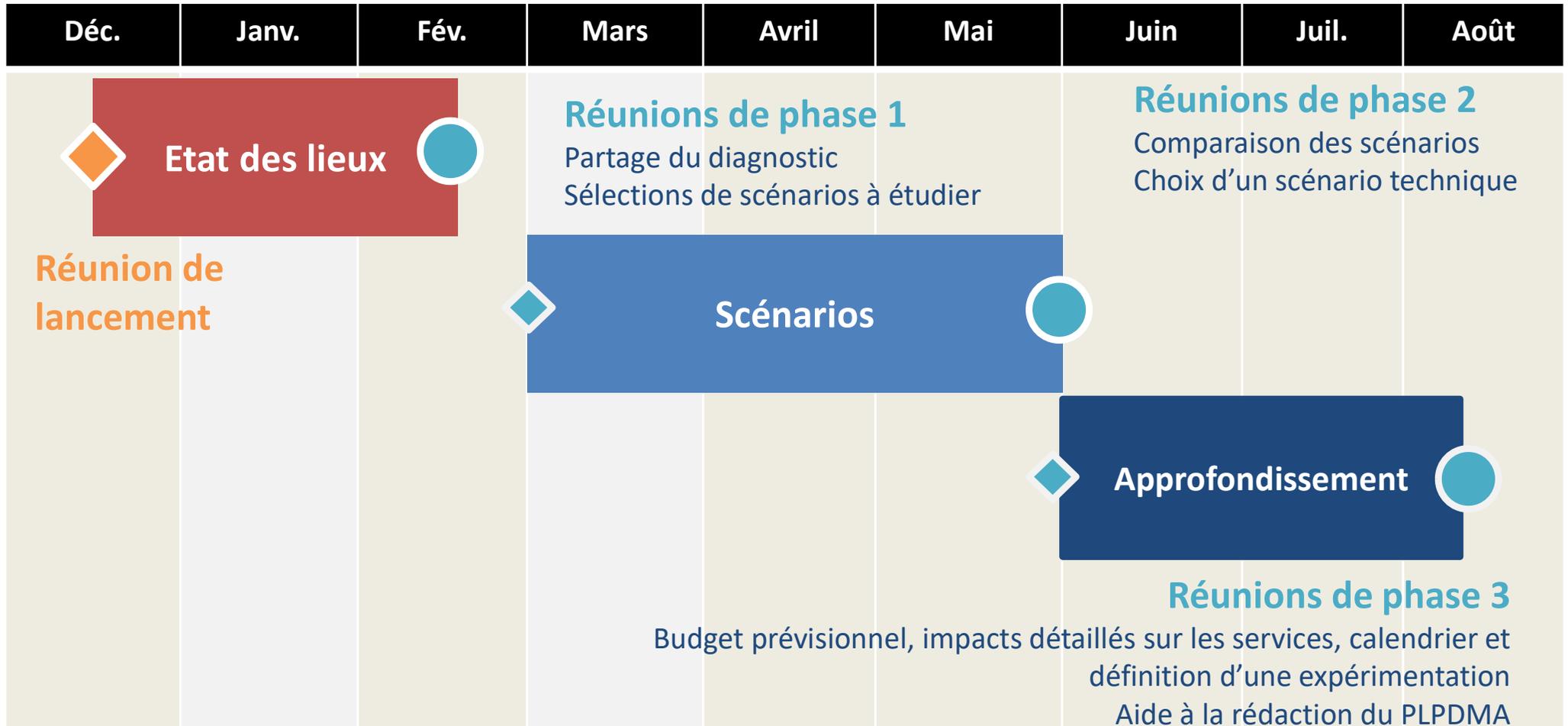
MISE EN PLACE DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS



	Scénario 1 Tendanciel	Scénario 2 Hippomobile	Scénario 3 Collecte motorisée
En maison individuelle avec jardin	Composteurs individuels	Composteurs individuels	Composteurs individuels
En collectif	Compostage partagé/ lombricompostage	Compostage partagé Ou collecte en abris-bacs (Belleville-en-Beaujolais et St Georges)	Collecte en porte-à-porte ou abris-bacs
En centre-bourg	Compostage partagé	Collecte en abris-bacs (Belleville-en-Beaujolais et St Georges)	Collecte en abris bacs
Etablissements professionnels	Compostage en établissements scolaires	Collecte en porte-à-porte des établissements publics et gros producteurs	Collecte en porte-à-porte des établissements publics et gros producteurs



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL



◆ Réunions de travail

● Réunions en Cotech, Copil et Conseil Communautaire

Point sur les travaux de la Recyclerie



Point sur les travaux de la Recyclerie :

Travaux :

Finitions en cours : façades, peinture de sol, mise en place pompe à chaleur, raccordement ENEDIS

Réception prévue le 09/03/2023

Remise des clés à l'Abri le 10/03/23

Mise en place des espaces réemploi (conteneurs ou local) sur les déchèteries le 16/02/2023 + communication à venir sur les autres sites

Ouverture des espaces de réemploi mi-mars

Mars/avril 2023 : aménagement des locaux par l'Abri + démarrage des collectes dans les déchèteries

Ouverture de la Recyclerie prévue pour début mai 2023



L'Abri, La Recyclerie Saône-Beaujolais

Logo de la Recyclerie



Communication espace réemploi

LA RECYCLERIE
SAÔNE-BEAUJOLAIS

LES OBJETS QUE JE PEUX DÉPOSER

- MOBILIER ET LUMINAIRES**
chaises, tables, lampes...
- VAISSELLE, DÉCORATION ET BIBELOTS**
- TEXTILES**
vêtements, maroquinerie, chaussures, linge de maison, mercerie
- ACCESSOIRES DE MODE ET BIJOUX**
- JOUETS, JEUX VIDÉOS,**
jeux d'extérieur et de société complets
- PUÉRICULTURE**

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- LIVRES**
sauf revues, encyclopédies et dictionnaires
- DVD, CD ET VINYLES**
- ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS**
- MATÉRIEL DE BRICOLAGE & JARDINAGE**

Je dépose dans ce container mes objets en bon état

LES OBJETS QUI NE SONT PAS ACCEPTÉS

Objets cassés ou défectueux, cosmétiques, produits d'hygiène, cassettes VHS ou audio, matériel médical, denrées périssables, matelas, literie (couette, oreiller), équipements de sécurité (casques, sièges auto)

Espaces réemploi : Belleville-en-B



Espaces réemploi : Juliénas



Espaces réemploi : Villié-Morgon



Façade de la Recyclerie



Projets 2023



Projets de PAV pour 2023 :

Nécessité d'augmenter les quantités d'emballages collectées

Densification des points d'Apport Volontaire : les communes concernées doivent rechercher activement de nouveaux emplacements et les proposer au service

La priorité sera donnée à la création de nouveaux points

Chaque commune ayant une faible dotation par rapport à sa population recevra un courrier pour inciter à la création de nouveaux points

Compostage : distribution composteurs individuels pour « Tous au Compost » : Deux-Grosnes, Beaujeu et Fleurie.

Boîtage du programme à effectuer dans chaque commune

Questions diverses

Merci de votre attention

